



Systematisation (renseignements disponibles sur le site CEF)

Qu'est-ce que c'est?

L'aide d'urgence, c'est un appui financier destiné aux travailleurs informels, aux micro-entrepreneurs individuels (MEI), des indépendants et travailleurs au chômage, ayant pour but de fournir une protection d'urgence pendant la période où l'on fait face à la crise causée par la pandémie du Coronavirus – COVID 19.

Cette allocation, dans la valeur de R\$ 600,00 sera payée, pendant trois mois pour un maximum de deux membres de la même famille.

Aux familles dont la femme est la seule responsable des dépenses du foyer, la valeur payée mensuellement sera de R\$ 1.200,00.

Ceux qui étaient inscrits au Cadastro Único jusqu'au 20/03, et qui correspondent aux règles de ce programme, toucheront la somme sans avoir besoin de s'inscrire sur le site de la CAIXA.

Ceux qui touchent le Bolsa Família pourront toucher l'aide d'urgence à condition que ce dernier soit plus avantageux. Pendant cette période, Bolsa Família sera suspendu.

Ceux qui n'étaient pas inscrits au Cadastro Único jusqu'au 20/03, mais qui ont droit à cette aide pourront s'inscrire sur le site auxilio.caixa.gov.br ou bien par l'APP CAIXA|Auxílio Emergencial.

Après avoir fait l'inscription, la personne peut suivre sa demande en consultant le site internet ou l'APP.

À qui il se destine?

Pour avoir accès à l'aide d'urgence (Auxílio emergencial), vous devez correspondre aux situations suivantes:

Être adulte: avoir plus de 18 ans.

Ne pas avoir d'emploi formel: le programme est destiné aux travailleurs autonomes aux revenus informels.

Ne pas être bénéficiaire: ne pas toucher de bénéfice de la sécurité sociale ou assistentielle, assurance-chômage ou d'un autre programme de transfert de revenus fédéral qui ne soit pas le Bolsa Família;

Revenu familial: le revenu mensuel de la famille par tête (par personne) doit être jusqu'à la moitié du salaire minimum (R\$ 522,50) ou un revenu mensuel total de la famille (tout ce que la famille touche) allant jusqu'à trois salaires minimum (R\$ 3.135,00);



Quant aux données de fiscalité: ne doit pas avoir touché de revenus soumis à la fiscalité au dessus de R\$ 28.559,70 pour l'année de 2018;

Exercer les activités suivantes: exercer activité dans la condition de micro-entrepreneur individuel (MEI) ou être contribuable individuel ou facultatif du Régime Geral de Previdência Social (RGPS) ou être travailleur indormel inscrit au Cadastro Único pour les Programas Sociais do Governo Federal (CadÚnico) ;

Revenu moyen: avoir accompli l'exigence du revenu moyen Jusqu'au 20 mars 2020.